



BUREAU COMMUNAUTAIRE
du 3 juillet 2023
Procès-verbal

Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni, le lundi 3 juillet 2023, à 17 h, Salle du Conseil Municipal, Hôtel de Ville à Bourges, sur convocation préalable de Mme Irène FELIX, Présidente, adressée à domicile par envoi dématérialisé le 26 juin 2023 et affichée le 26 juin 2023. La séance est présidée par Mme Irène FELIX.

Présents : Irène FELIX, Richard BOUDET, Jean-Louis SALAK, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Marie VOLLOT, Patrick BARNIER, Bernard DUPERAT, Bruno FOUCHET, Alain MAZE, Corinne LEFEBVRE, Stéphane HAMELIN, Fabrice ARCHAMBAULT

Excusés : Yann GALUT, Bernadette GOIN-DEMAY, Stéphane GARCIA, Denis POYET, Evelyne SEGUIN, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT, Christine CHEZE-DHO

Pouvoir :

Marie-Christine BAUDOUIN donne pouvoir à Mme la Présidente

Administration :

Mme Alexandra CHOCHOY	Directrice Générale des Services,
Mme Patricia GODET	Directrice Générale Adjointe,
M. Pierre-Alexandre COUF	Directeur Général Adjoint,
M. Romain ALLAIN	Directeur Général Adjoint,
M. David VIGOUROUX	Directeur Général Adjoint,
M. Christophe MATHO	Secrétaire Général et Conseiller de la Présidente,
M. Nicolas VARIN	Responsable du Service Communication,
M. Christophe CARLES	Directeur Achats et Affaires juridiques,
Mme Laurene JANNOT	Secrétaire générale adjointe,
Mme Corinne MAQUAIRE-CLOUET	Directrice-Coordonnatrice Conseil de Développement
M. Jean CARTIER	Directeur Usages Numériques systèmes d'information,
M. Yannick LANDRY	Responsable Service Informatique,
M. Pierre-Marie LAHIERRE	Adjoint au responsable du Service des Assemblées

M. Jean-Louis SALAK est désigné secrétaire de séance.

Mme la Présidente ouvre la séance à 17 heures.

Approbation du procès-verbal du Bureau Communautaire du 15 juin 2023

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Les membres du Bureau Communautaire approuvent le procès-verbal du Bureau Communautaire du 15 juin 2023 à l'unanimité.

1. Convention d'échange de données entre Bourges Plus et Atlance Ingénierie Environnement

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Mme Irène FELIX rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE
à l'unanimité

- d'approuver les échanges de données avec Atlance Ingénierie Environnement ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante et à en suivre son exécution.

**2. Demande de subvention - Contrat Régional de Solidarité Territoriale -
Renaturation de la STEP de Bourges - Aménagement d'espaces verts**

Rapporteur : M. Richard BOUDET

M. Richard BOUDET rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'adopter l'opération et d'approuver le plan de financement relatif à la renaturation de la STEP de Bourges - Aménagement d'espaces verts ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des financeurs susnommés ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

**3. Demande de subvention - Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique 3ème Génération
(2022 - 2024)**

Rapporteur : M. Richard BOUDET

M. Richard BOUDET rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'adopter l'opération et d'approuver le plan de financement prévisionnel de la Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique 3G ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à solliciter les subventions maximum auprès des financeurs listés dans la délibération ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents et pièces se rapportant à cette délibération.

**4. Convention de transfert temporaire de Maîtrise d'Ouvrage avec la Commune de Bourges
pour la requalification de la rue Barbès à BOURGES**

Rapporteur : M. Bernard DUPERAT

M. Bernard DUPERAT rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'approuver la convention relative au transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage sur le projet de requalification de la rue Barbès ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante avec la Commune de Bourges, ainsi que tous les actes et documents de rapportant à cette opération, et à en suivre l'exécution.

5. Contrat de Ville - Programmation 2023 - Convention d'objectifs Association Nature 18 - Subvention

Rapporteur : Mme Irène FELIX, en l'absence de Mme Catherine PALLOT

Mme Catherine PALLOT rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'approuver l'attribution à l'Association Nature 18 d'une subvention de 2 500 € au titre de l'action « Un bol d'air frais dans nos quartiers », et dont le versement est conditionné à la signature d'une convention ;
- d'approuver la convention entre Bourges Plus et l'Association Nature 18 ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

6. Contrat de Ville - Programmation 2023 - Subvention - Convention d'objectifs - Compagnie N/C

Rapporteur : Mme Irène FELIX, en l'absence de Mme Catherine PALLOT

Mme Catherine PALLOT rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'approuver le versement d'une subvention de 2 500 € à la Compagnie N/C au titre de l'action « Habitat social / patrimoine industriel et danse », et dont le versement est conditionné à la signature d'une convention ;
- d'approuver la convention entre Bourges Plus et la Compagnie N/C ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

7. Contrat de Ville - Tivoli Initiatives - Convention triennale - Subvention 2023

Rapporteur : Mme Irène FELIX, en l'absence de Mme Catherine PALLOT

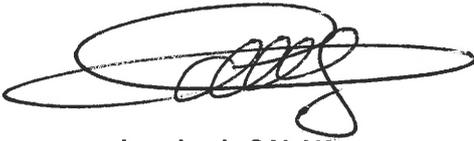
Mme Catherine PALLOT, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'approuver le versement de la subvention de 15 500 € à Tivoli Initiatives au titre de l'année 2023, conformément à la convention triennale

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Mme la Présidente lève la séance à 17 heures 05.

Le Secrétaire de séance



**Jean-Louis SALAK
Vice-Président**

Fait à Bourges, le **7 JUL. 2023**

La Présidente,



Irène FELIX

Les présentes délibérations sont susceptibles de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au Représentant de l'Etat et de leur diffusion sur le site internet de la Communauté d'Agglomération ou de leur notification.